

LISTE DES DROITS
Droits définitifs de 2022
Ordonnance TG-004-2022

T1- SERVICE CONTINU

	Taux mensuel	Supplément mensuel de cessation d'exploitation
Droits T-1	10 803 000 \$	477 832 \$

OT-1 SERVICE EXCÉDENTAIRE

	Taux mensuel / 10 ³ m ³	Supplément journalier de cessation d'exploitation / 10 ³ m ³
Droits OT-1	0,00 \$	0,55 \$

TGE TRANSPORT DE GAZ ENTREPOSÉ

	Taux au volume / 10 ³ m ³	Supplément journalier de cessation d'exploitation / 10 ³ m ³
TGE		
Trois-Rivières	1,38 \$	0,55 \$
Points de livraison en aval de Trois-Rivières	6,86 \$	0,55 \$
Points de livraison en amont de St-Nicolas	4,80 \$	0,55 \$

TBG2-TRANSPORT de BIOGAZ 2

	Droit mensuel lié à la demande / 10 ³ m ³	Équivalent journalier du droit mensuel lié à la demande ⁽¹⁾ / 10 ³ m ³	Supplément mensuel de cessation d'exploitation / 10 ³ m ³	Supplément journalier de cessation d'exploitation ⁽¹⁾ / 10 ³ m ³
TBG2 Frais de Transport - Droit lié à la demande				
Lachenaie à Saint-Lazare	232,30 \$	7,64 \$	16,73 \$	0,55 \$

Cette liste des Droits s'applique aux cédules tarifaires T-1, OT-1, TGE, et TBG2.

⁽¹⁾ Selon la cédule tarifaire TBG2, le volume excédant la quantité totale contractuelle est facturé au droit mensuel lié à la demande et au supplément journalier de cessation d'exploitation.

La Liste des droits présentement en vigueur est disponible sur le site web de Gazoduc TQM au www.gazoductqm.com en choisissant "DROITS ET TARIFS".

En vigueur le: 1 janvier 2022 (Mise à jour le 1 décembre, 2022)